

ITUC INTERNATIONAL TRADE UNION CONFEDERATION CSI CONFÉDÉRATION SYNDICALE INTERNATIONALE CSI CONFEDERACIÓN SINDICAL INTERNACIONAL IGB INTERNATIONALER GEWERKSCHAFTSBUND

Bd. du Roi Albert II, 5, Bte 1, B – 1210 Bruxelles Belgique Tel. +32 (0) 2224 0211 Fax +32 (0) 2201 5815 E-mail info@ituc-csi.org http://www.ituc-csi.org

SHARAN BURROW PRESIDENT

PRÉSIDENTE PRÄSIDENTIN PRESIDENTA

GUY RYDER

GENERAL SECRETARY SECRÉTAIRE GÉNÉRAL GENERALSEKRETÄR SECRETARIO GENERAL A l'attention de Son Excellence Mamadou Tandja Président de la République du Niger

DGS/AM-AF

Bruxelles, 12 juin 2009

Monsieur le Président,

La Confédération syndicale internationale regroupe 168 millions de travailleurs et travailleuses, présents dans 155 territoires et pays dont le Niger, avec comme affiliés la CNT et l'USTN.

Les sept organisations syndicales regroupées au sein de l'Intercentrale CDTN-CGSL-CNT-UGSEIN-UGTN-USPT-USTN ont informé la CSI de graves risques pour la stabilité démocratique au Niger. De fait, nous avons été notifiés de votre souhait de convoquer un referendum visant à modifier la Constitution nigérienne en vue de vous permettre de briguer à un troisième mandat. Cette situation se produit alors que la Cour constitutionnelle a émis un avis négatif sur la tenue de ce referendum en date du 25 mai dernier et que l'Assemblée nationale a été dissoute le jour suivant.

Malgré les appels très pressants de la société civile nigérienne, dont les syndicats, et ceux de la communauté internationale, nous observons l'absence de mesures prises pour assurer le plein respect des principes démocratiques.

C'est pour cette raison qu'au nom de la CSI et de ses 168 millions d'affiliés et en appui à la lettre transmise à votre intention par la CSI Afrique en date du 31 mai dernier, nous tenons à insister sur le rétablissement, sans plus attendre, de l'ordre constitutionnel. Aussi, nous exigeons le respect des décisions de la Cour constitutionnelle et partant, l'abandon du projet de referendum pour motif d'inconstitutionnalité. Dans ce contexte de régression pour l'Etat de droit, nous insistons également sur le plein respect des droits syndicaux.

Certain de votre attention, nous vous prions, Monsieur le Président, d'accepter nos salutations distinguées.

Secrétaire général